



Procès-Verbal de la séance du 9 Avril 2026

L'an 2026 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, MAIRE.

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA-MORA Juan-Carlos, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, M. BORGET Nicolas, Mme MANCEAU Isabelle, Mme GUILBERT Delphine, Mme BERGERAS Fabienne, Mme DELAMOTTE Delphine, M. LOIZON Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOUTERDE Patrick à M. LETHUILLIER Michel

Excusé(s) : M. ROBERT Daniel

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Procurations : 1
- Votants : 18

Date de la convocation : 27/03/2026

Date d'affichage : 27/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILBERT Delphine

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Situation financière pour information
2. Nombre, Dénomination et Composition des Commissions Communales - 2026/04/09-001
3. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) - 2026/04/09-002
4. COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES - 2026/04/09-003
5. COMPOSITION DU C.C.A.S - 2026/04/09-004
6. DÉLÉGUÉ DÉFENSE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE - 2026/04/09-005
7. DÉLÉGUÉ ENVIRONNEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - 2026/04/09-006
8. DÉLÉGUÉS À EURE ET LOIR INGENIERIE - 2026/04/09-007

1. Situation financière pour information

Monsieur le maire a fait le point sur les finances communales. Il présente les documents fournis dans les dossiers, soit :

- 1) Le tableau du Conseil municipal avec toutes les coordonnées.
- 2) La situation au 31/12/2025 des différents budgets. La commune est composée de 2 budgets (dit de fonctionnement pour les dépenses courantes et d'investissement pour travaux et acquisitions). Pour le Fonctionnement nous avons voté 2 640 000€ en dépenses en recettes avec les différentes ventilations. Pour l'Investissement, nous avons inscrits en dépenses et recettes 2 438 000€. Ces 2 budgets forment le CFU (Compte Financier Unique) 2025.
- 3) Pour le BP 2026, nous avons voté en Fonctionnement 2 340 000€ (en Dépenses et Recettes) au lieu de 2 640 000€ (en 2025) et en Investissement 2 440 000€ (en Dépenses et Recettes). Il précise que les ressources principales sont : les excédents de Fonctionnement reportés, la fiscalité et les attributions de compensation reversées par l'Agglomération de Dreux (qui proviennent des ressources transférées à l'Agglomération de Dreux au titre du développement économique en 2014.). Ces ressources peuvent évoluer à tout moment, en fonction de nouveaux transferts de charges.
- 4) Dans le document suivant, l'état 1259 relatif à la fiscalité notifie les produits prévisionnels des impôts. Au BP 2026, les taux restent identiques à ceux votés en 2025. Vues les factures reçues d'électricité, très élevées, nous devons être attentifs aux charges énergétiques d'électricité et de gaz (chauffage dans les différents bâtiments communaux).

- 5) L'évolution des Dépenses/Recettes de 2016 à 2025 reste relativement stable. Ce qui est rassurant. La progression des recettes ayant été supérieure à celle des dépenses. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis de nombreuses années, donc nous avons une capacité d'emprunt pour investir si nécessaire. Le choix des investissements futurs seront décidés lors de prochaines séances, car pour le moment nous avons reconduit des sommes sans affectations particulières.
- 6) Le dernier document montre les Dépenses réelles d'Investissement réalisées par la commune pour un montant de 9 370 000€ sur une période de 12 ans. Le plus important investissement pour l'année 2026 sera les travaux de l'école élémentaire qui devraient se terminer fin août, pour la rentrée de septembre si le planning est respecté.

2. NOMBRE + DÉNOMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

réf : 2026/04/09-001

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le nombre des commissions communales ainsi que leur dénominations et compositions.

Après délibération, huit (8) commissions sont définies et composées selon le tableau ci-dessous :

1 ^{ère} Commission	FINANCES - Budget - Gestion Développement économique - Emploi	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Michel LETHUILLIER Membres : Christian BOUCHER – Anne-Marie MURE-RAVAUD – Bruno LOQUET – Florence DELISLE – René- Jean MOREAU-PAGANELLI – Daniel ROBERT – Nicolas BORGET – Patrick MOUTERDE
2 ^{ème} Commission	URBANISME – Aménagement du territoire – PLU – Cadre de vie – Environnement – Espaces verts – Chemins - Développement durable – Logement	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Bruno LOQUET Membres : Christian BOUCHER – Anne-Marie MURE-RAVAUD – Florence DELISLE – René-Jean MOREAU- PAGANELLI – Josée POULAIN – Sophie VAVASSEUR – Isabelle MANCEAU – Patrick LOIZON – Delphine GUILBERT – Fabienne BERGERAS
3 ^{ème} Commission	EDUCATION – Scolaire Périscolaire – Enfance Jeunesse – Sports – Famille/Parentalité	Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Christian BOUCHER Membres : Anne-Marie MURE-RAVAUD – Bruno LOQUET – Florence DELISLE – René-Jean MOREAU-PAGANELLI – Ludovic DESHAYES – Josée POULAIN – Elodie LEGER – Nicolas BORGET – Delphine GUILBERT – Fabienne BERGERAS – Delphine DELAMOTTE – Isabelle MANCEAU – Daniel ROBERT

<p>4^{ème} Commission</p>	<p>ANIMATION & CULTURE Associations - Ateliers communaux – Bibliothèque - Loisirs – Manifestations Communales – Affaires culturelles (concerts – expositions – Rendez-vous de Cherisy) (avec mise en place de 3 sous commissions)</p>	<p>Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Anne-Marie MURE-RAVAUD</p> <p>Membres : Christian BOUCHER – Bruno LOQUET – Florence DELISLE – René-Jean MOREAU-PAGANELLI – Juan-Carlos GARCIA-MORA – Delphine DELAMOTTE – Ludovic DESHAYES – Christophe LOIZON – Fabienne BERGERAS – Isabelle MANCEAU</p>
<p>5^{ème} Commission</p>	<p>COMMUNICATION – Information – Histoire de la commune – Réseaux sociaux</p>	<p>Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Florence DELISLE</p> <p>Membres : Christian BOUCHER – Anne-Marie MURE-RAVAUD - Bruno LOQUET – René-Jean MOREAU-PAGANELLI – Nicolas BORGET – Sophie VAVASSEUR – Delphine DELAMOTTE – Isabelle MANCEAU</p>
<p>6^{ème} Commission</p>	<p>TRAVAUX – Voirie – Bâtiments communaux – Eau et Assainissement – Affaires agricoles – Ruralité</p>	<p>Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : René-Jean MOREAU-PAGANELLI</p> <p>Membres : Christian BOUCHER – Anne-Marie MURE-RAVAUD - Bruno LOQUET – Florence DELISLE – Josée POULAIN – Daniel ROBERT – Ludovic DESHAYES – Juan-Carlos GARCIA-MORA – Christophe LOIZON</p>
<p>7^{ème} Commission</p>	<p>CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) – Seniors – Lien social – Colis aux personnes âgées</p>	<p>Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur :</p> <p>Membres Elus : Sophie VAVASSEUR – Elodie LEGER – Florence DELISLE – Ludovic DESHAYES – Christian BOUCHER – Christophe LOIZON</p> <p>6 Membres extérieurs : À désigner ultérieurement</p>
<p>8^{ème} Commission</p>	<p>RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE</p>	<p>Maire : Michel LETHUILLIER Rapporteur : Juan-Carlos GARCIA-MORA</p> <p>Membres : Christian BOUCHER – Anne-Marie MURE-RAVAUD - Bruno LOQUET – Florence DELISLE – René-Jean MOREAU-PAGANELLI</p>

Sont élus, à l'unanimité les membres des commissions désignés ci-dessus

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

réf : 2026/04/09-002

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter : **en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de **suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires**,

Le conseil municipal décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.

Sont candidats :

M. Ludovic DESHAYES - M. René-Jean MOREAU-PAGANELLI - Mme Josée POULAIN, membres titulaires et

M. Nicolas BORGET- M. Bruno LOQUET- Mme Delphine DELAMOTTE, membres suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Sont ainsi déclarés élus :

M. Ludovic DESHAYES - M. René-Jean MOREAU-PAGANELLI - Mme Josée POULAIN, membres titulaires et

M. Nicolas BORGET- M. Bruno LOQUET- Mme Delphine DELAMOTTE, membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la Commission d'Appel d'Offres.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

4. **COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

réf : 2026/04/09-003

Monsieur le Maire expose que suite aux élections municipales, une nouvelle commission de contrôle doit être mise en place dans la commune.

Cette commission doit se composer :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, après la municipalité (le maire et les adjoints ne pouvant pas siéger au sein de la commission)
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Pour la commune, sont désignés :

- déléguée titulaire : Juan-Carlos GARCIA-MORA

- délégué suppléant : Daniel ROBERT

Adopté à l'unanimité des présents.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

5. **COMPOSITION DU C.C.A.S**

réf : 2026/04/09-004

L'article L.123-6 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) fixe les règles de composition et de fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale.

Ces centres doivent être constitués dans les 2 mois suivant le renouvellement du conseil municipal.

Le C.C.A.S. est administré par un Président et un conseil d'administration. Le Maire est Président de droit.

Le Conseil d'Administration est composé à parité égale au maximum de 8 élus et de 8 membres nommés par le Maire. Ils siègent pour la durée du mandat.

M. le Maire propose de porter à 6 le nombre de représentants du Conseil Municipal et à 6 le nombre de représentants extérieurs qui seraient :

Représentants de la Commune (conseillers municipaux) :

Sont élus :

Mmes **Sophie VAVASSEUR – Elodie LÉGER – Florence DELISLE** et
M. **Ludovic DESHAYES – Christian BOUCHER – Christophe LOIZON**

Représentants extérieurs au conseil municipal :

Seront nommés lors du prochain conseil d'administration du CCAS.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

6. **DÉLÉGUÉ DÉFENSE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE**

réf : 2026/04/09-005

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un Correspondant Défense pour représenter la commune auprès des autorités militaires du département et de la région.

Est élu au scrutin secret à la majorité absolue :

Correspondant Défense de la Commune : M. René-Jean MOREAU-PAGANELLI

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

7. DÉLÉGUÉ ENVIRONNEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

réf : 2026/04/09-006

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la commune en tant que délégué à l'Environnement au Conseil Départemental d'Eure et Loir.

Est élue au scrutin secret à la majorité absolue :

Déléguée Environnement pour la commune de Chérisy :

Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

8. DÉLÉGUÉS A EURE ET LOIR INGENIERIE

réf : 2026/04/09-007

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, et en tant que collectivité adhérente à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), il appartient à la collectivité de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 7 des statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie, l'Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité membre, désigné en son sein par l'assemblée délibérante. Il est également précisé que tout représentant du second ou du troisième collège, empêché d'assister à une réunion, peut se faire remplacer par son suppléant désigné par cette même assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, désigne :

M. Bruno LOQUET comme représentant Titulaire de la commune à l'Assemblée générale d'ELI,

et M. Christian BOUCHER comme représentant Suppléant.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

Séance levée à: 21:17